

115^{ème} RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF : RÉUNION ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2022
PV DU C.E du 16 Avril 2022 **Par le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC**

Le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC (C.E) a tenu sa 115^{ème} réunion en session ordinaire, en présentiel et par visioconférence à Lubumbashi dans le Haut-Katanga, dans la salle « BUKAVU » de l'hôtel Pullman ex-Grand Karavia.

I. DU QUORUM ET DES PRESENCES

La vérification du quorum indique que ce dernier est atteint. En conséquence, le Comité Exécutif a valablement siégé et délibéré.

Les différents Collèges sont représentés de la manière ci-après :

Institutions publiques :

1. SEM Christian MWANDO NSIMBA KABULO, Ministre d'Etat, Ministre du Plan et Président du C.E, présent ;

Entreprises Extractives :

2. Monsieur Robert MUNGANGA, Délégué des entreprises minières publiques, Membre, présent ;
3. Madame Yvonne MBALA, Déléguée des Entreprises Pétrolières, Membre, présente (*par visioconférence*)
4. Monsieur KASSONGO Bin Nassor, Délégué de la Chambre des Mines, Membre, présent
5. José MINGA'S, Délégué des Entreprises Forestières, Membre, présent (*par visioconférence*) ;

Société Civile :

6. Monsieur Jean Claude KATENDE, Délégué de la Société Civile, Membre, présent ;
7. Monsieur Albert KABUYA, Délégué de la Société Civile, Membre, présent ;
8. Madame Nicole BILA, Déléguée de la Société civile, Membre, présente (*par visioconférence*) ;
9. Monsieur Jimmy MUNGURIEK, Délégué de la Société civile, Membre, présent (*par visioconférence*) ;

Membres ayant donné mandat :

10. SEM Antoinette SAMBA, Ministre des Mines, 1^{ère} Vice-Président du CE, représentée par Monsieur Paul MABOLIA, Coordonnateur de la Cellule Technique de Coordination et de la Planification Minière (CTCPM), présent ;
11. SEM Eve BAZAIBA, Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Environnement et Développement Durable, 2^{ème} Vice-Président du CE, représentée par Monsieur Yves KITUMBA, Directeur de Cabinet, présent (*par visioconférence*) ;
12. SEM Nicolas KAZADI, Ministre des Finances, Membre, représenté par Monsieur Cyrille MBUWA, Membre de Cabinet présent (*par visioconférence*).

Sont absents ou empêchés :

1. SEM Didier BUDIMBU, Ministre des Hydrocarbures, Membre ;




2. Monsieur Laurent NKINZI, Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre chargé des questions économiques et financières ;
3. Monsieur Michel MULONGO, Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre chargé des questions juridiques et fiscales ;
4. Honorable François NZEKUYE, point focal Assemblée Nationale ;
5. Honorable Jean de Dieu MOLEKA, point focal Sénat ;
6. Monsieur Marcellin BILOMBA, Conseiller Principal à la Présidence de la République.

Le secrétariat de la réunion est assuré par le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC.

Ont également pris part à cette réunion comme observateurs, les Experts des Ministères sectoriels et les membres du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC (ST).

II. DE L'ORDRE DU JOUR DE LA REUNION.

Après son mot de bienvenue, le Président du Comité Exécutif accorde la parole au Coordonnateur National de l'ITIE-RDC pour présenter l'ordre du jour de la réunion. Après lecture, le Président demande s'il y a un point que les membres voudraient faire inscrire à cet ordre du jour, avant son adoption.

Un membre du collège de la société civile propose que soient inscrits deux points dans les divers : le premier est relatif à la situation du Fonds Minier pour les Générations Futures (FOMIN) et le second se rapporte à l'état d'avancement de la publication du protocole d'accord signé récemment entre le Gouvernement Congolais et le Groupe Ventora lié à l'homme d'affaires Dan Gertler.

Un autre membre du collège des entreprises propose que, dans les divers, soit inscrit aussi un point sur la restitution des activités menées à Kolwezi dans le cadre de la sensibilisation des parties prenantes pour le lancement de la collecte des données en attendant le Rapport écrit par le Secrétariat Technique.

Le Président précise que ce point devait normalement être abordé dans le point 2 relatif à aux informations sur la Validation de la RDC et sur l'avancement de la mise en œuvre du processus ITIE.

Le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC demande et obtient du Comité Exécutif que soit également inscrit dans les divers un point sur le recrutement du chef d'Antenne et du technicien de surface de l'Antenne du ST ITIE/ Lubumbashi.

Au sujet de la situation financière, le Coordonnateur dit qu'elle n'a pas été partagée avec les membres comme d'habitude compte tenu des impératifs liés à la mission que le Secrétariat technique devait réaliser durant cette période, presque tout le secrétariat ayant déplacé à Lubumbashi. Il sollicite et obtient du Comité Exécutif que la situation financière soit présentée à la prochaine réunion et para conséquent que ce point soit renvoyé pour examen à la même réunion.

Moyennant ces amendements, le Président propose au Comité Exécutif d'adopter l'ordre du jour.

Ainsi, l'ordre du jour est adopté lequel comporte les points ci-après :

- (1) Présentation du projet de PV de la réunion du 24 février 2022 ;**
- (2) Points d'information sur la Validation de la RDC et sur l'avancement de la mise en œuvre du processus ITIE ;**



(3) Présentation des Termes de référence (TDR) pour le recrutement des consultants chargés de :

- *Elaborer le Cadrage et le Rapport ITIE sur l'exploitation minière artisanale, filière diamantifère ;*
- *Elaborer un rapport sur l'évaluation du niveau d'exécution par les entreprises pétrolières de leurs dépenses sociales et environnementales.*

(4) Présentation du Rapport d'audit organisationnel du Comité National de l'ITIE-RDC

(5) Divers :

- *situation du Fonds Minier pour les Générations Futures (FOMIN) ;*
- *l'état d'avancement de la publication du protocole d'accord signé entre le Gouvernement Congolais et le Groupe Ventora de l'homme d'affaires Dan Gertler ;*
- *Recrutement du Chef d'Antenne et du technicien de surface de l'Antenne de Lubumbashi.*

Délibération :

L'ordre du jour présenté est adopté moyennant amendement.

III. DU DEROULEMENT DE LA REUNION

Premier point à l'ordre du jour : Présentation du PV de la réunion du 24 février

A la demande du Président du Comité Exécutif, le Coordonnateur National présente le procès-verbal de la réunion du 24 février 2022.

Le Président demande s'il y a une observation des membres relative à ce procès-verbal avant qu'il ne soit adopté. Aucun amendement ni observation des membres n'ayant été soulevés, le PV de la réunion ordinaire du Comité Exécutif du 24 février 2022 est adopté.

Délibérations :

Le Procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif du 24 février 2022 est adopté à l'unanimité.

Deuxième point à l'ordre du jour : Points d'information sur la Validation de la RDC et sur l'avancement de la mise en œuvre du processus ITIE

A la demande du Président du Comité Exécutif, le Coordonnateur National fait le point sur la validation de la RDC et sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du processus ITIE de la manière qui suit :

S'agissant de la validation de la RD Congo, il informe que le Projet de Rapport de validation est présentement en cours d'élaboration selon les dernières informations reçues de l'équipe de validation.

Pour ce qui est de l'avancement de la mise en œuvre, il indique que le Secrétariat Technique a réalisé une série d'activités parmi lesquelles :

- Un atelier des parties prenantes pour échanger sur la question du Fonds Minier pour les Générations Futures (FOMIN) ;
- Un atelier des parties prenantes sur l'intégration du secteur minier artisanal dans le périmètre de déclaration ITIE ;

- Un atelier des parties prenantes sur l'intégration du secteur forestier dans le périmètre de déclaration ITIE ;
- Une réunion avec tous les points focaux des administrations, régies financières et entreprises pour la sensibilisation à la préparation de la collecte des données des Rapports ITIE 2020-2021 à publier ;
- Une réunion d'échange avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) : La représentation de la Banque Mondiale et les Ambassades de France, de Japon et Allemagne en République Démocratique du Congo ;
- Un atelier de sensibilisation des parties déclarantes dans les provinces du LUALABA et du Haut-Katanga en vue de la préparation à la collecte des données du Rapport ITIE 2020-2021 à publier ainsi que des Rapports sur l'artisanat minier et sur l'évaluation des dépenses sociales et environnementales.

Le Coordonnateur National poursuit en indiquant qu'à l'atelier de lancement à Kolwezi, il y a eu une forte participation des acteurs de l'artisanat minier, marquée également par la présence de Son Excellence Madame le Gouverneur a.i de la Province de Lualaba représentant Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Plan empêché par d'autres obligations d'Etat. Il est à noter que cet atelier a été précédé la veille par une séance d'échanges avec les membres de la société civile de Lualaba.

Le Coordonnateur revient ensuite sur quelques défis relevés par les participants dont entre autres, l'identification de tous les acteurs de l'artisanat minier, des sites miniers d'exploitation artisanale légaux voire illégaux (sites se trouvent dans sur les permis des industriels tolérés ou non), les différents flux financiers etc.

Le Président demande aux membres s'il y a des observations.

Débat :

Un membre du collège société civile fait observer qu'il a été relevé que les coopératives ne connaissent pas le processus ITIE ainsi que les questions fiscales du secteur minier artisanal. Pour cela, il recommande qu'il y ait plusieurs ateliers de sensibilisation et de renforcement de capacités de ces acteurs clés de l'artisanat minier.

Un membre du collège entreprises revient sur la question des données à collecter essentiellement sur les revenus que génère le secteur minier artisanal et s'interroge si ces revenus profitent réellement aux creuseurs artisanaux étant donné que la finalité est de parvenir à la création d'une classe moyenne.

Il poursuit en disant que lors de cet atelier, les responsables des coopératives ont affirmé être capables d'accomplir les réalisations sociales en conformité avec le Code minier. Il recommande que la présente collecte puisse parvenir à démontrer les réalisations sociales des coopératives à l'instar des celles des industriels.

Le Président note qu'il est important de se pencher sur cette question de réalisation des revenus des creuseurs mais aussi sur celle de l'évaluation des dépenses sociales et environnementales des entreprises. Revenant sur le point sur la validation en cours, le Président constate qu'elle prend plus de temps que prévu et voudrait savoir quel délai devrait-elle prendre finalement.

Le Coordonnateur National indique que l'expérience passée a démontré que la validation prend généralement autour d'une année. Il rappelle que pour la présente, l'équipe de validation avait promis qu'au mois de mars le draft du Rapport serait disponible mais il se pose un retard dû surement à l'harmonisation à leur niveau. Il dit demeurer dans l'attente, espérant que le draft de ce Rapport pourra être transmis au courant du mois de mai.

Un membre de la société civile revient sur la question des revenus des creuseurs et insiste sur le fait que cela devrait s'étendre à tous les opérateurs sur la chaîne de l'exploitation artisanale. Il s'agit de tous ceux qui interviennent qu'ils soient légaux ou illégaux, y compris ceux-là que l'on appelle des « Boss » qui disposent des moyens financiers en faveur des creuseurs. Il insiste sur le fait de tout connaître sur la chaîne aux fins de savoir à qui profite au finish l'exploitation artisanale.

Le Coordonnateur National revient sur la question des « Boss », vocable qui n'apparaît nulle part dans les textes légaux mais qui, à en croire les révélations des parties prenantes, est la pièce maîtresse dans l'exploitation artisanale étant donné que ce sont les « Boss », généralement des étrangers constitués des chinois, des indiens, des libanais, qui viennent avec leurs moyens financiers dans les activités des creuseurs artisanaux.

Au regard des questionnements soulevés par les différents intervenants sur l'intégration de l'artisanat minier, un membre du collège institutions publiques voudrait savoir s'il s'agit seulement du cadrage ou bien d'un véritable audit du secteur artisanal.

Le Président précise qu'il ne s'agit pas du tout d'un audit mais du cadrage de rapport ITIE sur l'artisanat minier qui sera fait conformément à la Norme ITIE.

Un membre du collège société civile précise que le cadrage devra permettre de dégager une photographie sur tout le secteur et puis, par la suite, l'on sera fixé progressivement sur ce qui doit être fait. Il a rappelé que même pour parvenir au Rapport ITIE sur le secteur extractif industriel le début n'était pas facile mais il a fallu que les acteurs soient sensibilisés pour qu'ils intègrent le processus. Il en sera de même pour le secteur artisanal a-t-il indiqué.

Troisième point de l'ordre du jour : Présentation des TDR

Le Coordonnateur National commence par rappeler qu'à la réunion du 24 février 2022, certains membres du Comité Exécutif avaient souhaité qu'une étude soit menée aux fins d'évaluer le niveau d'exécution des obligations sociales et environnementales par les entreprises pétrolières à l'instar des entreprises minières.

Egalement, ayant constaté que faute d'avoir trouvé un financement pour le cadrage et le Rapport de la filière diamant dans l'artisanat minier les membres avaient recommandé que la production des Rapports y relatifs soit prise en charge par le Comité Exécutif.

C'est pour rencontrer ces préoccupations que le Secrétariat Technique a préparé les Termes de Références (TDR) pour le recrutement des consultants chargés d'élaborer :

- un rapport sur l'évaluation du niveau d'exécution par les entreprises pétrolières de leurs obligations sociales et environnementales ;

- le Cadrage et le Rapport ITIE sur l'exploitation minière artisanale, filière diamantifère.
Le coordonnateur National présente l'économie de ces TdR articulée autour de six points ci-après :

- le contexte
- le mandat
- l'objectif et la mission
- les qualifications des consultants ;
- la procédure contractuelle ;
- le calendrier.

En ce qui concerne la question du recrutement des Consultants chargés d'élaborer ces Rapports, le Coordonnateur National rappelle que la Commission de sélection est composée des membres du Comité Exécutif et est présidée par un membre du Collège des entreprises.

Le Président demande s'il y a des membres qui ont des observations de bien vouloir se manifester.

Débat :

Un membre du Collège entreprise estime que la présentation faite par le Coordonnateur National ne cadre pas avec les TDR envoyés aux membres du Comité Exécutif.

Un membre du Collège société civile recommande que dans l'une des tâches à effectuer par le Consultant qu'il soit prévu un lien avec le processus de Kimberley. Il estime également que les TDR devraient indiquer la priorité faite aux consultants nationaux mais aussi, s'il est fait recours à un Cabinet international qui gagne le marché, ce dernier devait collaborer avec les collaborateurs locaux.

Prenant la parole, le Coordonnateur National pense que le lien avec le processus de Kimberley peut être insérer juste dans le contexte. Aussi, il estime que c'est plutôt dans le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) qu'il sera possible de prévoir cette possibilité de ségrégation positive et non pas dans les TDR. Il rappelle que les documents des TDR qui ont été envoyés aux membres du Comité Exécutif sont les mêmes et que la présentation ici faite n'est qu'un condensé desdits TDR.

Un membre du collège de la société civile revient encore sur le processus de Kimberley en indiquant que c'est important d'en prendre compte car il permet de voir clair sur la traçabilité, sur les volumes de production et d'exportation des matières précieuses à l'instar du diamant. Il renchérit en disant qu'avec le processus de Kimberley, il est possible de retracer les colis suspects, l'origine des matières précieuses pour arriver à lutter contre la fraude et la contrebande mais aussi à lutter contre les minerais du sang.

Le Président reprend la parole et voudrait savoir ce qu'il faut retenir quand on parle d'« élaborer le cadrage ».

Le Coordonnateur National répond en indiquant que, élaborer le cadrage permet de circonscrire dans le temps et dans l'espace l'ensemble des informations que contiendra le Rapport ITIE. A cet effet, le cadrage détermine le périmètre des acteurs, des flux financiers, des flux matières que contiendra le Rapport.

Concernant le processus de Kimberley tel que souhaité par certains membres du Comité Exécutif, le Coordonnateur dit que cette question peut être abordée dans le contexte étant donné que tout Rapport ITIE décrit le contexte de son élaboration.

Intervenant en ligne, un membre du collège entreprise renchérit en précisant qu'effectivement le cadrage permet de délimiter le cadre d'un rapport à élaborer afin de déterminer les informations essentielles et requises qu'il doit contenir.

Le Président indique sur ce point que les membres sont d'accords et il les invite à adopter ces TDR.

Délibération :

Le Comité Exécutif adopte les Termes de Référence pour le recrutement des consultants chargés d'élaborer : (1) le cadrage et le Rapport ITIE sur l'exploitation minière artisanale, filière diamantifère et (2) le rapport sur l'évaluation du niveau d'exécution des obligations sociales et environnementales par les entreprises pétrolières.

Quatrième point de l'ordre du jour: Présentation du Rapport de l'audit organisationnel

Le Coordonnateur National commence par rappeler que l'audit organisationnel a été commandité par le Comité Exécutif. La présentation est axée sur cinq points à savoir le contexte, l'objectif de la mission, la méthodologie, les limitations ainsi que les principales constatations et recommandations.

Dans le contexte, il précise que cette étude rencontre l'Exigence 1.4 et répond aux recommandations des mesures correctives de la dernière validation.

Quant à l'objectif de la mission, il dit qu'il était question de procéder à un audit organisationnel de l'ITIE-RDC.

Pour ce qui est de la méthodologie il indique que le consultant a commencé par un cadrage puis examiné le cadre organique et institutionnel de l'ITIE-RDC. Il a ensuite brossé les limitations suivies des constats et recommandations. Sur base des limitations, il est aisé de comprendre que l'exhaustivité et l'exactitude n'ont pas fait objet de vérification des tiers. En effet, l'audit organisationnel est différent de l'examen de l'exhaustivité et l'exactitude des données. Il n'a donc pas vocation à se prononcer là-dessus.

Débat :

Un membre du Collège de la société civile commence par dire que le Consultant n'a pas beaucoup aidé le Comité Exécutif avec ce Rapport. Il rappelle que le Consultant fût membre du CE avec un format de 70 membres et qu'à ce jour, le CE étant composé de 20 membres, la réalité est tout autre ; d'où le Consultant devrait répondre à des questions fondamentales sur l'efficacité du CE dans son format actuel. Il poursuit en disant que le Consultant n'a pas abordé la question des antennes pour recommander leur reprise ou leur suppression au regard de l'élargissement du périmètre de déclaration à l'ITIE et de l'ampleur des activités. Au regard de l'enjeu lié à la transition énergétique il enchaîne en disant que le Consultant devrait suggérer au Comité Exécutif comment il devrait aborder cette question. Pour ce membre, le Consultant n'a pas abordé les écarts observés entre ce que prévoit le Décret qui régit l'ITIE-RDC et la pratique. Il estime que le Rapport du Consultant n'a pas par exemple abordé l'apport de la présence du Conseiller du Chef de l'Etat ainsi que des parlementaires et comment est-ce que le Comité Exécutif devait le capitaliser. Enfin, il regrette que ça ne soit pas le Consultant qui ait présenté lui-même la restitution de ce Rapport.

Le Président demande pourquoi ce n'est pas le Consultant lui-même qui a fait cette présentation pour la restitution du travail qu'il a effectué. Il propose que le Consultant vienne lui-même présenter ce Rapport.

Le Coordonnateur National suggère dans ce cas que ce point soit renvoyé à la prochaine réunion afin de permettre au Consultant de présenter l'économie de son travail.

Un membre du collège de la société civile voudrait également savoir quelle est la situation du projet de Décret sur le Comité National de l'ITIIE-RDC.

Le Président indique que son Cabinet travaille là-dessus et a échangé avec le Coordonnateur National à ce sujet et pourra revenir au Comité Exécutif pour une seconde lecture du projet de Décret.

Délibération:

Le rapport de l'audit organisationnel du Comité National de l'ITIIE-RDC est renvoyé pour examen à la prochaine réunion du Comité Exécutif et sera présenté par le Consultant.

Cinquième point de l'ordre du jour : Divers

Le Président accorde la parole au membre qui a proposé les deux premiers points à examiner dans les divers.

Prenant la parole, Monsieur Jean Claude KATENDE du collège de la société dit que, au regard de la profondeur des informations à obtenir sur ces deux points, il sollicite qu'ils soient inscrits à l'ordre du jour pour examen à la séance prochaine du Comité Exécutif.

Un membre du Collège Institutions demande que l'on puisse préciser le contenu du point relatif au FOMIN ceci pour lui permettre de faire une bonne restitution au Ministre des Mines.

Pour ce faire, le Président recommande au Coordonnateur National d'approcher le Ministre des mines pour avoir des éléments par rapport aux points soulevés.

Délibération:

Les deux points du divers sur : (1) la situation du FOMIN et de (2) l'avancement de la publication du protocole d'accord signé récemment entre le Gouvernement Congolais et le Groupe Ventora seront inscrits à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité Exécutif.

S'agissant du recrutement du Chef d'Antenne et du technicien de surface pour l'antenne du Sud de l'ITIIE-RDC, les membres conviennent que la Commission de recrutement se réunisse déjà ce lundi 18 avril 2022, à Lubumbashi, pour examiner les candidatures reçues à ces deux postes et sélectionner les candidats.

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, le Président lève la séance qui avait commencée à 10h27 et pris fin à 11h28.

Fait à Lubumbashi, le 16 Avril 2022

Rapporteur

Jean-Jacques KAYEMBE

Coordonnateur National

Président du Comité Exécutif

Christian MWANDO NSIMBA KABULO

Ministre d'Etat, Ministre du Plan